

h e t s

Haute école de travail social  
Genève

# Guide de l'étudiant·e 2023-2024





Bienvenue à la Haute école de travail social de Genève !

Présentation de votre école, informations administratives, personnes de contact, services et prestations aux étudiant-e-s : toutes les informations utiles pour préparer votre entrée à la HETS-Genève et y étudier dans les meilleures conditions sont dans le guide que vous tenez entre les mains.

Vous retrouverez également ce guide mis à jour annuellement, ainsi que les informations et documents complémentaires, sur l’Intranet de l’école.

Bonne lecture, et beaucoup de plaisir et de succès durant vos études à la HETS-Genève !

## Table des matières

---

La HETS-Genève .....	7
Votre école .....	8
Plan du site .....	9
Contacts utiles .....	10
<b>La formation .....</b>	<b>13</b>
Calendrier académique 2023-2024 .....	14
Gestion des études .....	15
Horaires cadres des cours .....	15
Planning de formation .....	15
Plans d’études cadres et règlements .....	15
Volées et groupes RPF .....	15
Enseignement à distance .....	15
Absences et certificats médicaux .....	16
Evaluations et notes .....	16
Fraude et plagiat .....	16
Réclamations et recours .....	16
Laïcité .....	17
Mobilité internationale .....	17

<b>Aides et soutiens</b> .....	<b>19</b>
Aménagement de formation, demande de congé .....	20
Besoins spécifiques.....	20
Bourses et aides financières .....	21
Santé et soutien psychologique.....	22
Soutien en cas de mal-être, harcèlement, violence .....	22
<b>Services, ressources et infrastructures</b> .....	<b>25</b>
Informatique .....	26
Accès aux ressources informatiques HES-SO.....	26
Guide d'accueil informatique .....	26
Support informatique .....	26
Usages informatiques .....	26
Wifi .....	27
Salle informatique et équipement .....	27
Information et communication.....	27
Messagerie électronique .....	27
Courrier .....	27
Intranet .....	28
Portail Etudiant AGE (ou Is-Academia).....	28
Plateforme Cyberlearn (Moodle) .....	28
Internet et réseaux sociaux .....	28
Annonces et affichage .....	28
Bibliothèque-infothèque.....	29
Moyens audiovisuels.....	29
Prêt de matériel audiovisuel et conseils .....	29
Boxes de montage .....	30
Editions ies.....	30
<b>Vie pratique à l'école</b> .....	<b>33</b>
Comportement au sein de l'établissement et sanctions .....	34
Questions administratives .....	34
Taxes d'études .....	34
Carte d'étudiant-e .....	35
Attestation d'études .....	35
Changement d'adresse ou d'état civil .....	35
Armée et service civil.....	35
Assurances.....	35

Casiers .....	35
Réservation de salles .....	35
Objets trouvés .....	35
<b>Vie étudiante .....</b>	<b>37</b>
Services aux étudiant-e-s .....	38
Activités culturelles .....	38
Sport .....	38
Logement .....	38
Stages et jobs étudiants .....	39
Cafétéria, espaces repas, restaurants universitaires .....	39
Représentation des étudiant-e-s .....	39
Association des étudiant-e-s (ADES).....	39
Représentant-e-s des étudiant-e-s dans la Commission mixte HETS .....	39



# La HETS-Genève



## Votre école

---

Première école d'études sociales de Suisse, la HETS-Genève a fêté ses 100 ans en 2018 ! Longtemps connue sous le nom d'Institut d'études sociales, elle a pris son nom actuel en 2004 après avoir rejoint la HES-SO. Tout au long de son histoire, et souvent de manière novatrice, elle s'est investie dans la transmission du savoir et la promotion des métiers du travail social.

Conformément à la mission conférée aux HES, la HETS-Genève offre un enseignement de niveau tertiaire axé sur la pratique. Les diplômes universitaires qu'elle délivre sont reconnus en Europe.

800 étudiant-e-s

Deux filières : Travail social  
et Psychomotricité

Un centre de formation  
continue : le CEFOC

Un centre de recherches  
sociales : le CERES

Une maison d'édition :  
les Editions ies

### La HETS-Genève dans le réseau HES-SO

La HETS-Genève est membre de la HES-SO, plus grand réseau de formation professionnelle supérieure de Suisse avec 30 écoles réparties dans les sept cantons de Suisse occidentale. [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch)

Elle est l'une des six hautes écoles de la HES-SO Genève avec :

- la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)
- la Haute école d'art et de design (HEAD)
- la Haute école de santé (HEdS)
- la Haute école de gestion (HEG)
- et la Haute école de musique (HEM).

Site de la HES-SO Genève : [www.hesge.ch](http://www.hesge.ch)

Au niveau romand, la HETS-Genève entretient des liens privilégiés avec les trois autres hautes écoles du domaine Travail social de la HES-SO :

- la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR)
- la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
- et la Haute École et École Supérieure de Travail Social de la HES-SO Valais-Wallis (HESTS), à Sierre.



# Plan du site

---



## Bâtiment A

Réception  
Direction  
Responsable et secrétariat de la filière Travail social  
Bureau des relations internationales  
Salles de cours

## Bâtiment B

Conseillère aux études  
Editions ies  
Salle de cours

## Bâtiment C

Service informatique  
Prêt audiovisuel  
Salles de cours  
Salle informatique

## Bâtiment D

Secrétariat des étudiant-e-s en Travail social  
Secrétariat de la formation pratique Travail social  
Local de l'Association des étudiant-e-s (ADES)  
Cafétéria autogérée (CAWA)  
Salles de cours

## Bâtiment E

Bibliothèque-infothèque  
Responsable et secrétariat de la filière Psychomotricité  
Auditoire  
Salles de cours  
Salles de mouvement  
Boxes de montage vidéo

## Bâtiment G

Centre d'expertise et de recherche cliniques en  
intervention psychomotrice (CERIP)  
Salles de cours

## Accès et stationnement

Tram : lignes 12 et 18, arrêt Pont-d'Arve / lignes 15 et 17, arrêt Uni-Mail

Bus : ligne 1, arrêt Pont d'Arve / lignes 1, 5 et 7, arrêt Hôpital

Vélos : les vélos doivent être parkés dans les parkings à vélos. Dans l'enceinte de l'école, les scooters et motos doivent stationner dans les cases qui leur sont réservées, sur le côté du bâtiment A et devant le bâtiment E.

Voiture : Le stationnement dans la cour n'est pas autorisé aux étudiant-e-s. Seuls les membres du personnel détenteurs d'un macaron ont le droit d'y parker leur véhicule.

# Contacts utiles

---

***NB** : dans la suite de ce guide, les renvois vers cette section sont signalés par **un texte bleu\*** suivi d'un astérisque.*

## Adresse postale

Haute école de travail social  
28, rue Prévost-Martin  
Case postale 80  
CH – 1211 Genève 4

## Réception

Maria Luisa Galeuchet et Nathalie Jaeger  
Bât. A, rez-de-chaussée  
Lu-ve 8h00-12h00 / 13h00-17h00  
022 558 50 70  
info.hets@hesge.ch

## Direction

### Directeur

Jean-Félix Savary

### Secrétaire de direction

Brigitte Piller  
022 558 50 77  
direction.hets@hesge.ch

## Coordination de l'enseignement et relations internationales

### Responsable

Stéphane Castelli

### Conseillère aux études

Diane Christinaz  
Bât. B, bureau B204  
022 558 58 66  
diane.christinaz@hesge.ch

### Bureau des relations internationales

Celina Almudever  
Bât. A, bureau A105  
022 558 53 32  
international.hets@hesge.ch

### Répondante Égalité des chances

Chloé Besse  
Bât. D, bureau D101  
022 558 75 38 ou 079 635 93 89  
chloe.besse@hesge.ch

## Filière Travail social

### Responsable

Sophie Rodari

### Secrétariat de filière

Céline Caria Goldenberg  
022 558 50 42  
fbts.hets@hesge.ch

### Secrétariat des étudiant-e-s

Volée PT21 : Natacha Richard (bureau D004)  
Volée PT22 : Denise Baechler (bureau D003)  
Volée PT23 : Natacha Richard (bureau D004)  
Etudiant-e-s en emploi (FEE) / à temps partiel (FTP) : Céline Borel (bureau D006)

## Filière Psychomotricité

### Responsable

Anne-Françoise Wittgenstein-Mani / Gemma Gebrael Matta (dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023)

### Secrétariat

Carole Deus et Jamîla Achahbar  
Bât. E, 5<sup>ème</sup> étage  
Lu-ve 10h00-12h00 / 14h00-16h00  
022 558 55 40  
psychomotricite.hets@hesge.ch

## Bibliothèque-infothèque

Bât. E, 1<sup>er</sup> étage, E102  
Lu-ve 9h00-18h00  
022 558 54 22  
infotheque.hets@hesge.ch

## Support informatique

Callcenter 022 558 58 58 Lu-ve 8h00-17h30  
support.hesge.ch (connexion avec le LoginHES)

## Prêt de matériel audiovisuel

Imad Bassou  
Bât. C, bureau C007 (sur rendez-vous)  
079 103 62 12 / 022 558 53 80  
imad.bassou@hesge.ch

### **Secrétariat des admissions**

Tania Duarte Matos  
Bât. A, bureau A003  
022 558 57 88  
admissions.hets@hesge.ch

### **Communication**

Cynthia Gaillard Cardona  
et Julien Gaille  
Bât. A, bureau A206  
022 558 51 50  
communication.hets@hesge.ch

### **Assistant technique et conciergerie**

Ouadii Naf  
022 558 63 74  
ouadii.naf@hesge.ch

### **Editions ies**

Stéphanie Fretz et Marion Schmitz  
022 558 54 60  
editions.hets@hesge.ch

### **Association des étudiants (ADES)**

Bureau D001  
assoc-etudiants.hets@hesge.ch



# La formation



# Calendrier académique 2023-2024

NB : les dates ci-dessous s'appliquent aux cours dispensés à la HETS-Genève. Les vacances et semaines sans cours peuvent coïncider avec des périodes d'activité sur le lieu de formation pratique. Pour le détail de la planification qui concerne votre volée, veuillez vous référer aux plannings communiqués par votre filière. Attention, le calendrier académique ne correspond pas au calendrier scolaire.

Septembre 2023						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre 2023						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre 2023						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre 2023						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Janvier 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Mars 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Avril 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

- Journée d'accueil 1<sup>ère</sup> année Travail social
- Journées d'accueil 1<sup>ère</sup> année Psychomot.
- Session d'examens
- Semaines/jours sans cours
- Vacances et jours fériés

Semestre d'automne :  
18.09.2023 – 18.02.2024

Semestre de printemps :  
19.02.2024 – 15.09.2024

# Gestion des études

---

## Horaires cadres des cours

Matin : 8h45-10h15 – 10h45-12h15

Après-midi : 13h30-15h00 – 15h30-17h00

Les horaires et lieux de cours du jour sont affichés sur les écrans qui se situent devant le bâtiment A et dans le hall d'entrée des bâtiments D et E.

## Planning de formation

### **Filière Travail social**

Le planning général des volées est disponible sur l'Intranet : [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch) > Enseignement & Recherche > Formation de base > Filière Travail social > Planning

Pour certains modules, les volées sont séparées en sous-groupes pour lesquels les horaires et salles peuvent varier. L'organisation de chaque module et l'affiliation aux différents groupes sont précisés en début de semestre. Chaque étudiant-e est responsable d'établir sur cette base son propre planning semestriel.

### **Filière Psychomotricité**

Le planning de formation est transmis en début de chaque semestre de formation.

## Plans d'études cadres et règlements

Les plans d'études et règlements des deux filières sont accessibles sur l'Intranet : [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch) > Enseignement & Recherche > Formation de base

## Volées et groupes RPF

### **Filière Travail social**

Dès le début du cursus, des groupes de référence sont constitués, qui regroupent des étudiant-e-s d'une même volée. Chacun de ces groupes d'étudiant-e-s est suivi durant tout le cursus par un-e même enseignant-e, appelé-e « référent-e processus de formation (RPF) ». Le ou la RPF offre aux étudiant-e-s de son groupe un accompagnement individualisé pour toute question en lien avec le déroulement de la formation ou plus largement avec le projet de formation.

### **Filière Psychomotricité :**

Chaque volée est suivie par un-e ou plusieurs enseignant-e-s « responsable-s de volée », durant tout le cursus. Les responsables de volée accompagnent le processus de formation de chaque étudiant-e et de la volée dans son ensemble.

## Enseignement à distance

L'enseignement à distance a été fortement développé depuis le printemps 2020 et fait pleinement partie des modalités pédagogiques que vous pouvez rencontrer au cours de votre formation.

L'application Microsoft Teams a été choisie par la HES-SO Genève pour gérer les différentes facettes des relations enseignant-e-s étudiant-e-s : réunions et visioconférences, appels, collaboration de contenu.

L'art. 18 du Règlement d'études des filières Bachelor et Master de la HETS-Genève précise les dispositions qui s'appliquent en termes d'enregistrements et de droit à l'image.

## Absences et certificats médicaux

Pour les absences de courte durée (jusqu'à deux jours), l'étudiant-e informe le [secrétariat des étudiant-e-s\\*](#) de sa filière, qui transmet aux responsables de modules et/ou aux enseignant-e-s concerné-e-s.

Dès le troisième jour d'absence, un justificatif (certificat médical ou autre document), accompagné d'une demande d'absence, doit être remis :

- Pour la filière Travail social : au [secrétariat de filière\\*](#) ou par courriel à [fbts.hets@hesge.ch](mailto:fbts.hets@hesge.ch) ;
- Pour la filière Psychomotricité : à [psychomotricite.hets@hesge.ch](mailto:psychomotricite.hets@hesge.ch), avec en copie le ou la responsable de volée.

Lors d'absence durant les périodes de formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrice doit être informé-e immédiatement, en plus du secrétariat.

Si votre absence a une incidence sur un résultat (rendu, examen, module avec présence obligatoire), vous êtes tenu-e d'informer immédiatement le [secrétariat de filière\\*](#) et de justifier votre absence, dans les 48 heures, par un certificat médical ou autre document valable.

## Evaluations et notes

Les modalités d'évaluation de chaque module sont précisées dans les descriptifs modules. Il en va de même des modalités de répétition en cas d'échec.

L'échelle de notation va de A (excellent) à F (insuffisant). Quelques modules peuvent prévoir une notation « acquis » ou « non acquis ».

Les résultats des évaluations sont consultables en ligne, sur le Portail Etudiant AGE, aux dates indiquées par les filières. Les bulletins de notes sont également disponibles sur le portail étudiant.

## Evaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s

En tant qu'étudiant-e, vous êtes régulièrement invité-e à donner votre avis sur vos expériences d'apprentissage dans les modules suivis. Ces retours précieux contribuent à l'amélioration de notre travail pédagogique.

## Fraude et plagiat

Toute fraude, y compris le plagiat ou la tentative de fraude dans les travaux d'évaluation, les examens et le travail de Bachelor ou Master entraîne la non-acquisition des crédits ECTS correspondants, voire l'invalidation du titre. Elle peut en outre faire l'objet d'une sanction disciplinaire allant de l'avertissement à l'exclusion, selon le degré de gravité de la faute (articles 23 et 30 du Règlement d'études des filières Bachelor et Master de la HETS-Genève).

Pour le plagiat, la HETS-Genève se réserve le droit d'avoir recours à un logiciel de contrôle.

## Réclamations et recours

Les décisions de l'école à l'encontre d'un-e étudiant-e peuvent faire l'objet d'une réclamation auprès de la direction de l'école dans un premier temps, et d'un recours auprès du directeur général de la HES-SO Genève dans un second temps, si aucun accord n'a été trouvé.

Pour de plus amples informations, consultez la page suivante sur le site de la HES-SO Genève : [www.hesge.ch/geneve/publics/etudiant-e-s/reclamations-et-recours](http://www.hesge.ch/geneve/publics/etudiant-e-s/reclamations-et-recours)



## Laïcité

La HETS-Genève applique les recommandations figurant dans la [brochure de référence sur « La laïcité à l'école »](#) éditée par le Département de l'instruction publique. Le port de signes distinctifs religieux est toléré à l'école. Toutefois, nous attirons l'attention des étudiant-e-s concerné-e-s sur le fait que la pratique de l'employeur s'applique dans la relation qui les lie avec leur lieu de stage lors des périodes de formation pratique. En particulier – en vertu du principe de laïcité de l'État genevois – les collaborateurs et collaboratrices des institutions publiques et parapubliques en contact avec le public ne sont en principe pas autorisé-e-s à porter des signes distinctifs religieux.

## Mobilité internationale

---

### **Filière Travail social**

La HETS-Genève offre aux étudiant-e-s du Bachelor en Travail social la possibilité de réaliser un séjour d'études à l'étranger. Elle dispose à ce jour d'une trentaine de partenaires pour la mobilité étudiante en Suisse, en Europe et dans le monde, auprès desquels vous pouvez effectuer un semestre de formation pratique et/ou un semestre de cours.

Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal, Canada, Argentine, Chili, Liban, Inde, sont quelques-unes des destinations possibles.

Intéressé-e ? Une brochure est distribuée en début d'année académique et des séances d'information sont organisées régulièrement. En tout temps, le [Bureau des relations internationales\\*](#) se réjouit de vous conseiller et vous accompagner dans la réalisation de votre projet de mobilité.

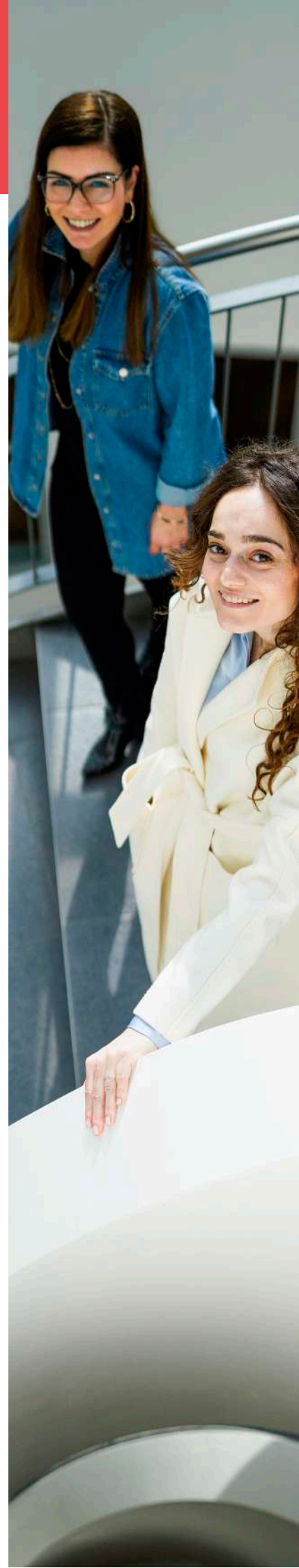
Pour plus d'informations concernant la mobilité, vous pouvez aussi consulter le site de la HETS : [www.hesge.ch/hets/etudier-hets/echanges-internationaux](http://www.hesge.ch/hets/etudier-hets/echanges-internationaux)

### **Filière Psychomotricité**

A l'heure actuelle, il n'y a pas de possibilités de mobilité dans le cadre du Master en Psychomotricité.



# Aides et soutiens



# Aménagement de formation, demande de congé

---

## Filière Travail social

Un ou une étudiant-e peut être amené-e à devoir interrompre provisoirement sa formation, envisager un abandon ou modifier sa forme d'études (plein temps, temps partiel ou en emploi). Un échec à un module peut également avoir un impact sur le parcours de formation.

Dans toutes ces situations, un aménagement de parcours est nécessaire. Si vous êtes concerné-e, ou pour toute autre question qui pourrait avoir une incidence sur votre parcours de formation, prenez rendez-vous avec la [conseillère aux études\\*](#) qui vous accompagnera dans les démarches.

Veillez à contacter la conseillère aux études avec suffisamment d'anticipation ; en effet, si la demande de congé ou d'abandon est déposée après les 2 premières semaines du semestre, ce dernier est comptabilisé et la note F est attribuée aux examens du semestre (art. 26 et 27 du Règlement d'études des filières Bachelor et Master de la HETS-Genève).

## Filière Psychomotricité

Les étudiant-e-s concerné-e-s par une interruption de formation s'adressent en premier lieu à leur responsable de volée. En collaboration avec la responsable de filière, celui-ci ou celle-ci vous conseillera et élaborera avec vous des aménagements de parcours qui serviront de base aux demandes officielles d'interruption de formation.

# Besoins spécifiques

---

La HETS-Genève veille à l'intégration des candidat-e-s et étudiant-e-s ayant des besoins spéciaux (handicap visuel, auditif, difficultés de mobilité, troubles dys, etc.). Les mesures d'adaptation possibles sont regroupées dans le concept « HES-SO Genève sans obstacle », qui peut être consulté sur le site de la HES-SO Genève : [www.hesge.ch/geneve](http://www.hesge.ch/geneve) > HES-SO Genève > Publics > Etudiant-e-s > Vie de campus > Vie étudiante > Service aux étudiant-e-s > Besoins spéciaux

La HETS :

- prend des mesures adaptées pour faciliter l'accessibilité architecturale de l'école pour les personnes à besoins spéciaux ;
- évalue et définit le besoin d'aides techniques et humaines pour ces étudiant-e-s ;
- définit, sur demande de l'étudiant-e, un aménagement du programme d'études et/ou des mesures spéciales pour un accès facilité aux supports de cours ;
- évalue la nécessité, et le cas échéant définit l'aménagement des conditions et modalités d'examen, de stage ou de formation pratique ;
- renseigne sur les voies de recours possibles en cas d'opposition aux mesures préconisées.

L'étudiant-e à besoins spécifiques:

- prend contact avec la [répondante égalité des chances\\*](#), qui le conseillera dans ses démarches ;
- fait une demande écrite argumentée à la [répondante égalité des chances\\*](#) pour faire valoir son besoin auprès de l'école, et ce, dès le début de ses études à la HETS ou dès l'apparition de tels besoins en cours d'études. La demande doit être faite au moins 30 jours avant une échéance nécessitant l'octroi de mesures spéciales adaptées à sa situation (examen écrit ou oral par exemple). Toute demande doit être accompagnée d'un certificat médical datant de moins de 2 ans.

# Bourses et aides financières

---

## Coût de la vie

Le budget mensuel moyen d'un-e étudiant-e vivant dans un logement pour étudiant-e à Genève est estimé entre 2'000.- et 2500.- CHF. Cette estimation prend en compte les taxes d'écolage, les frais d'études, l'assurance maladie, le loyer, les transports publics, l'entretien ainsi que les frais médicaux. Le service des Affaires étudiantes a établi un budget indicatif qui peut vous aider à évaluer et planifier vos dépenses.

[www.hesge.ch/geneve](http://www.hesge.ch/geneve) > HES-SO Genève > Publics > Etudiant-e-s > Affaires étudiantes

## Bourses et prêts d'études

Les étudiant-e-s domicilié-e-s ou contribuables à Genève qui ont besoin d'une aide financière pour entreprendre ou poursuivre leur formation peuvent s'adresser au Service cantonal des bourses et prêts d'études (SBPE). Le formulaire de demande de bourse est disponible au [secrétariat des admissions\\*](#).

### Service des bourses et prêts d'études (SBPE)

Cité des Métiers  
6, rue Prévost-Martin  
1205 Genève  
022 388 73 50

[www.ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage](http://www.ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage)

Pour les étudiant-e-s domicilié-e-s dans d'autres cantons ou à l'étranger : le site de la HES-SO fournit une liste des offices cantonaux et autres services délivrant des bourses d'études publiques : [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch) > *Etudier à la HES-SO > Expérience étudiante > Coûts, bourses et prêts*

## Aides financières

Si vous éprouvez des difficultés financières mais n'êtes pas éligible pour l'obtention d'une bourse ou d'un prêt auprès d'un service cantonal, vous pouvez vous adresser au Service des Aides financières et Emplois étudiants de l'Université de Genève. Ses prestations, également accessibles aux étudiant-e-s HES, sont de trois types : aides financières mensuelles (dès la deuxième année d'études), forfaitaires ou via des fonds privés, aides ponctuelles et bourses mobilités.

Des délais s'appliquent pour déposer une demande d'aide. Renseignez-vous directement sur la page web ci-dessous :

### Service des Aides financières de l'Université de Genève

4, rue de Candolle  
1211 Genève 4  
022 379 77 79  
[aides-financieres@unige.ch](mailto:aides-financieres@unige.ch)

[www.unige.ch/dife/aides-financieres](http://www.unige.ch/dife/aides-financieres)

Des informations sur d'autres types de bourses par des fonds de tiers ou sur les chèques de formation sont disponibles sur la page Affaires étudiantes : [www.hesge.ch/geneve](http://www.hesge.ch/geneve) > HES-SO Genève > Publics > Etudiant-e-s > Affaires étudiantes

En cas de questions sur les aides existantes et les conditions d'accès, la [conseillère aux études\\*](#) peut aussi vous orienter.

## Conseil social

Le bureau social de l'Université de Genève propose des prestations sociales gratuites aux étudiant-e-s ayant des problèmes sociaux et financiers. Une assistante sociale est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner tout au long de votre parcours étudiantin. Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous : [www.unige.ch/dife/bureau-social](http://www.unige.ch/dife/bureau-social)

# Santé et soutien psychologique

---

## Consultation pour les étudiant-e-s

En tant qu'étudiant-e d'une école HES, vous avez accès à la Consultation pour les étudiant-e-s des HUG. Vous pouvez y être reçu-e par des médecins généralistes sensibilisés aux problématiques des jeunes adultes et bénéficier d'un accès facilité vers les différents spécialistes du réseau hospitalier genevois. Les prestations sont prises en charge par l'assurance de base et facturées selon le tarif TARMED.

### **Consultation de médecine interne générale pour les étudiant-e-s**

Service de médecine de premier recours, Bâtiment A, 2ème étage

Entrée principale des HUG

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4

1205 Genève

079 553 56 57

Prise de rendez-vous en ligne uniquement: [www.hug.ch/medecine-premier-recours/consultation-medecine-interne-generale-etudiants](http://www.hug.ch/medecine-premier-recours/consultation-medecine-interne-generale-etudiants)

## Autres prestations santé

D'autres prestations vous sont aussi ouvertes. Par exemple, vous pouvez participer aux ateliers bien-être et au coaching du Service Santé et Psychologie de l'Université de Genève, ou disposer de conseils spécialisés en nutrition et diététique grâce à l'espace Conseil nutrition de la Haute école de santé (HEdS).

Pour plus d'informations sur les prestations liées à la santé et au bien-être, rendez-vous sur :

[www.hesge.ch/geneve](http://www.hesge.ch/geneve) > HES-SO Genève > Publics > Etudiant-e-s > Affaires étudiantes

## Soutien psychologique

Vous pouvez être reçu-e par le service Santé et Psychologie de l'Université de Genève :

[www.unige.ch/dife/sante-psychologie](http://www.unige.ch/dife/sante-psychologie)

# Soutien en cas de mal-être, harcèlement, violence

---

La HETS-Genève condamne fermement le harcèlement et la violence quelles que soient leur forme et encourage les étudiant-e-s à dénoncer tout comportement de ce type, qu'il se produise sur le lieu de formation, le lieu de formation pratique ou lors d'événements sociaux ou festifs liés à l'école. Si vous vivez l'une de ces situations (aussi bien en tant que témoin qu'en tant que victime) vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

À la HETS :

- [Conseillère aux études\\*](#)
- [Répondante à l'égalité des chances\\*](#)

Personne de confiance externe mandatée par la HES-SO Genève :

- 022 736 33 07 ou [personnedekonfiance@humancp.ch](mailto:personnedekonfiance@humancp.ch)

Pour plus d'information sur les dispositifs et les aides pour lutter contre le mal-être, le harcèlement et les violences, vous pouvez consulter la page relative sur l'intranet : [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch) > Institution > Mal-être, harcèlement, violences







# Services, ressources et infrastructures



## Accès aux ressources informatiques HES-SO

La HES-SO Genève délivre à chaque étudiant-e un compte informatique, le LoginHES (anciennement compte AAI), qui permet de se connecter aux postes de travail et au système d'impression disponibles dans l'école ainsi qu'à la plupart des plateformes et ressources en ligne de la HES-SO. Deux versions du LoginHES existent, partageant le même mot de passe :

- postes de travail, VPN, Wiki, Intranet, site du support informatique : **LoginHES** ;
- webmail, wifi, Teams, ressources Microsoft (Teams, Office, OneDrive) : **LoginHES@hes-so.ch**.

L'accès à certaines plateformes – Cyberlearn (Moodle), portail étudiant AGE, ressources des bibliothèques de la HES-SO) nécessite d'utiliser le compte d'authentification académique **Switch Edu-ID**.

Un récapitulatif des comptes à utiliser pour les différentes plateformes est disponible sur <https://wiki.hesge.ch/site/accueil> > *Compte informatique*.

A noter que l'accès à certaines de ces ressources à partir d'un ordinateur portable personnel pourra nécessiter préalablement l'installation et la configuration du client VPN HES.

La procédure d'activation des divers comptes informatiques et des cartes d'impression est communiquée personnellement par e-mail (adresse privée) à chaque étudiant-e en début de cursus.

## Guide d'accueil informatique

Sous le lien <https://wiki.hesge.ch/site/accueil>, vous trouverez les informations essentielles pour la prise en main des ressources informatiques à votre disposition : compte informatique, messagerie, portail étudiant, wifi, badge, impression, etc.

L'accès à ce guide requiert l'activation préalable de votre LoginHES.

## Support informatique

Le support informatique est atteignable au *callcenter* 022 558 58 58, qui répond aux appels du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 non-stop, ou via la plateforme <https://support.hesge.ch> (connexion avec le LoginHES).

## Usages informatiques

L'accès aux ordinateurs de l'école est réservé aux étudiant-e-s qui ont validé numériquement la charte informatique de la HES-SO Genève.

Une fois connecté à un ordinateur avec votre LoginHES, vous disposez d'un espace personnel sur le serveur, sur lequel vous pouvez stocker et enregistrer des documents. Les PC sont protégés par un logiciel qui efface toute modification faite en local lors du redémarrage de ceux-ci.

Il est interdit de modifier la configuration du matériel, d'installer des programmes et de déplacer l'équipement. Si une utilisation spéciale est requise, il convient de demander préalablement une autorisation au [support informatique\\*](#).

## Wifi

Pour l'usage des ordinateurs personnels portables, un réseau wifi (*Eduroam*) est disponible dans les principaux espaces de l'école. Pour vous connecter :

- Identifiant : [LoginHES@hes-so.ch](mailto:LoginHES@hes-so.ch)
- Mot de passe : mot de passe du LoginHES

Un wifi pour les invités (*HES-GUEST*) est également disponible dans l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève.

## Salle informatique et équipement

La salle C008, équipée d'une vingtaine d'ordinateurs (PC), est à disposition des étudiant-e-s en libre accès du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. La connexion aux ordinateurs se fait au moyen du LoginHES.

Un photocopieur/imprimante/scanner complète l'équipement.

Une dizaine de PC, une imprimante et un scanner sont également à disposition des étudiant-e-s à la bibliothèque-infothèque pendant les heures d'ouverture.

Tarifs des copies/impression, par page (recto) :

- A4 : noir & blanc 8 ct, couleur 16 ct
- A3 : noir & blanc 10 ct, couleur 20 ct La fonction scan est gratuite.

Un badge personnel lié à votre compte HES, avec un crédit de CHF 10.-, vous est remis lors de la journée d'immatriculation ; vous pourrez ensuite le recharger à la [réception\\*](#) ou à la [bibliothèque-infothèque\\*](#). Il est nécessaire de l'activer à la première utilisation.

En cas de perte, un nouveau badge vous sera facturé au prix de 15.- CHF. Vous trouverez le mode d'emploi de ce système sur notre intranet.

# Information et communication

---

## Messagerie électronique

Une adresse de courrier électronique de type *prénom.nom@etu.hesge.ch* est attribuée à chaque étudiant-e au début de sa formation à la HETS-Genève.

Pour se connecter à la messagerie Outlook HES (webmail) : <https://outlook.office.com>. La connexion se fait avec le LoginHES.

Le courrier électronique est le moyen de communication privilégié de la HETS. Seule l'adresse *@etu.hesge.ch* sera utilisée pour les communications de la direction et des enseignant-e-s. Les étudiant-e-s doivent donc consulter régulièrement les messages envoyés à cette adresse et s'assurer de son bon fonctionnement (attention : capacité restreinte). En cas de problème, s'adresser au [support informatique\\*](#).

L'utilisation de la messagerie est strictement réservée à un usage réglementé, stipulé dans la charte informatique acceptée par chaque étudiant-e. Une violation grave ou répétée de ces conditions peut entraîner le retrait de l'accès aux ressources informatiques de la HES-SO Genève voire des sanctions disciplinaires.

## Courrier

Pour faciliter l'acheminement interne, nous vous remercions d'adresser toute correspondance postale à l'attention du service, du secrétariat ou de la personne concernée et non à la HETS sans autre précision. Il est également possible de déposer du courrier adressé aux enseignant-e-s permanent-e-s dans les bacs nominatifs situés dans la salle A002, à côté de la réception (bâtiment A).

## Intranet

La HETS-Genève dispose d'un Intranet ouvert à ses collaborateurs et collaboratrices comme à ses étudiant-e-s. Vous y trouverez l'actualité de l'école et de la HES-SO Genève, l'agenda des manifestations, des liens vers les ressources informatiques importantes, des informations administratives et pratiques, des offres de stages et jobs étudiant, de même que les documents de référence relatifs aux filières (plans d'études cadres, directives, descriptifs de modules, documents utiles pour la formation pratique et le travail de Bachelor, etc.).

Sur la page d'accueil de cette plateforme, vous pouvez également publier des appels à participation (par ex. pour trouver des participants pour une enquête dans le cadre de votre travail de Bachelor ou Master), ou des petites annonces classiques. Vous pouvez choisir de rendre ces annonces visibles seulement pour la communauté HETS ou pour toute la communauté HES-SO Genève.

Pour accéder à l'Intranet : [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch) (connexion avec le LoginHES).

## Portail Etudiant AGE (ou Is-Academia)

Dans le portail de l'application de gestion des étudiant-e-s AGE, vous pouvez :

- consulter vos données personnelles et votre parcours académique ;
- annoncer un changement de nom, d'adresse, de coordonnées personnelles ou d'état civil ;
- télécharger votre attestation d'études semestrielle ;
- afficher vos inscriptions aux cours ;
- consulter les fiches descriptives des modules ;
- consulter vos résultats d'examens ;
- télécharger vos bulletins de notes ;
- faire part de votre expérience d'apprentissage en évaluant certains des modules suivis.

Pour vous connecter au Portail Etudiant : [age.hes-so.ch](http://age.hes-so.ch) (connexion avec le login Switch edu-ID).

## Plateforme Cyberlearn (Moodle)

La plateforme d'e-learning de la HES-SO Cyberlearn (Moodle) vous permet d'avoir accès à la documentation et aux supports de cours des enseignements.

Pour accéder à la plateforme : [cyberlearn.hes-so.ch](http://cyberlearn.hes-so.ch) (connexion avec le login Switch edu-ID).

## Internet et réseaux sociaux

Le site web institutionnel de l'école est accessible à l'adresse [www.hesge.ch/hets](http://www.hesge.ch/hets).

La HETS-Genève est aussi sur :



[facebook.com/hetsgeneve](https://facebook.com/hetsgeneve)



| [linkedin.com/school/hets-geneve](https://linkedin.com/school/hets-geneve)



| [vimeo.com/hets](https://vimeo.com/hets)

Rejoignez-nous !

## Annonces et affichage

Des panneaux pour l'affichage libre sont à la disposition des étudiant-e-s au rez-de-chaussée des bâtiments A, C et D. L'affichage n'est pas autorisé hors de ces espaces.

Pour les événements organisés par des étudiant-e-s de la HETS dans le cadre de leurs études, il est également possible d'afficher un visuel sur les écrans disposés devant le bâtiment A et dans les halls d'entrée des bâtiments D et E, voire de bénéficier d'un relais dans d'autres canaux d'information de l'école. Adressez-vous au [service communication\\*](#).

# Bibliothèque-infothèque

---

## Consultation et prêt de documents

Vous trouverez à la bibliothèque-infothèque, située au premier étage du bâtiment E, tout type de documents dont vous aurez besoin pour vos études ou vos loisirs. Des articles de revues et livres électroniques sont également à disposition depuis les ordinateurs de la HETS ou depuis l'extérieur en vous connectant au VPN de la HES-SO Genève.

La procédure d'installation et d'utilisation du VPN se trouve sur l'intranet : [intranet.hesge.ch](https://intranet.hesge.ch) > *Pratique* > *Informatique* > *Accès VPN*

Le service de prêt et de renseignement ainsi que la salle de lecture sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

## La plateforme swisscovery

Retrouvez l'ensemble des collections détenues par la bibliothèque-infothèque via la plateforme swisscovery : <https://hesso.swisscovery.sls.ch>

Pour emprunter des documents, il est nécessaire de créer un compte en vous rendant sur : <https://registration.sls.ch/?iz=hesso>

Une fois l'inscription effectuée, votre carte d'étudiant-e fait office de carte de lecteur-trice.

## Ateliers

Les bibliothécaires proposent des ateliers de formation à la recherche documentaire et au référencement bibliographique pour faciliter la rédaction de vos travaux. La plateforme pour réserver une place à un atelier est accessible via le lien : <https://hetsinfotheque.simplybook.it/>

Si aucun horaire ne convient, vous pouvez prendre contact avec la bibliothèque-infothèque : [infotheque.hets@hesge.ch](mailto:infotheque.hets@hesge.ch)

## Places de travail et autres ressources

La bibliothèque-infothèque vous accueille avec deux boxes de travail, de ordinateurs avec connexion Internet, ainsi qu'un mopieur permettant d'imprimer, de photocopier et de scanner.

# Moyens audiovisuels

---

## Prêt de matériel audiovisuel et conseils

La HETS-Genève met à disposition des étudiant-e-s le matériel audiovisuel nécessaire à la formation. Vous y trouverez entre autres des appareils photo numériques, des caméras vidéo ainsi que des enregistreurs.

Le service du *prêt de matériel audiovisuel\** reçoit les étudiant-e-s sur rendez-vous uniquement, du lundi au jeudi de 7h30 à 11h30 au bureau C007.

Il convient de réserver le matériel aussi tôt que possible, mais au minimum 1 semaine avant l'emprunt. Les demandes de réservation se font par mail à l'adresse [savi.hets@hesge.ch](mailto:savi.hets@hesge.ch), en spécifiant votre nom, prénom, contexte du projet (module ou autre), nature du matériel dont vous aurez besoin ainsi que les dates auxquelles vous souhaitez emprunter le matériel.

Tout matériel doit impérativement être retourné en semaine 28 (mi-juillet) afin de permettre la maintenance du parc de matériel.

Vous êtes personnellement responsable du matériel qui vous est confié. En cas de perte, vol ou dégradation, il vous sera demandé de restituer l'équivalent du matériel ; veillez à être correctement assuré-e (assurance Responsabilité civile). Le matériel est rendu en mains propres. Chaque jour de retard sera facturé CHF 2.-

## Boxes de montage

Trois boxes pour le montage vidéo, situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment E, sont à la disposition des étudiant-e-s qui suivent un cours vidéo ou qui réalisent leur travail de Bachelor ou Master en vidéo. La réservation des boxes de montage se fait via l'adresse [resa\\_salle.hets@hesge.ch](mailto:resa_salle.hets@hesge.ch), ou auprès des directeurs de TB audiovisuels.

## Editions ies

---

Les *Editions ies\**, c'est la maison d'édition de la HETS depuis 1971. « ies », ça veut dire Institut d'études sociales, c'est l'ancien nom de la HETS.

Les publications des Editions ies sont utiles à votre formation ! Dans nos ouvrages, vous trouverez des récits d'expérience du terrain, des exemples d'intervention sociale et pédagogique, des résultats de recherche, des essais et des ouvrages classiques (traduction, rééditions...). Certains livres sont écrits par vos enseignant-e-s mais c'est en majorité des auteur-e-s externes qui publient chez nous et partagent leurs idées avec vous. Vous y trouverez de quoi nourrir vos réflexions personnelles et approfondir vos cours. Plus tard, ces publications seront utiles dans votre vie professionnelle, parce qu'on n'arrête pas d'apprendre ni de penser une fois l'école terminée !

Ces livres existent au format papier et au format numérique. Ils sont en vente en librairie en Suisse, en France, en Belgique et au Canada. En tant qu'étudiant-e, vous bénéficiez d'une remise de 20% à l'achat des publications papier des Editions IES auprès de la bibliothèque-infothèque (bâtiment E, 1<sup>er</sup> étage) ou en ligne ([www.hesge.ch/hets/editions-ies](http://www.hesge.ch/hets/editions-ies)).

Les ouvrages numériques sont disponibles sur la plateforme OpenEdition Books ([books.openedition.org/ies](http://books.openedition.org/ies)) et accessibles gratuitement dans l'enceinte de l'école (format HTML, PDF et ePub).

Tous les ouvrages peuvent être empruntés à la bibliothèque-infothèque (28 jours au minimum). N'hésitez plus, lisez !

# Vie pratique à l'école



# Comportement au sein de l'établissement et sanctions

---

Il est attendu de chacun-e qu'il ou elle adopte un comportement raisonnable, adapté et respectueux des autres personnes qui étudient ou travaillent. L'étudiant-e qui enfreint les règles et usages est passible de différentes sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion.

Les art. 11 et 12 du Règlement d'études des filières Bachelor et Master de la HETS-Genève fixent le cadre des comportements attendus :

*L'étudiant-e observe un comportement respectueux vis-à-vis de toute personne, en particulier des étudiant-e-s, des membres du personnel de la HES-SO Genève et de l'institution d'accueil pour la formation pratique, des partenaires extérieurs, ainsi que des patient-e-s, bénéficiaires, usagères et usagers.*

*L'étudiant-e respecte les règles applicables, ainsi que les directives et les consignes de la HETS, des institutions d'accueil pour la formation pratique et des partenaires extérieurs.*

Cela s'applique dans le cadre des cours (participation obligatoire, respect des consignes, notamment), ainsi que dans l'utilisation des différents espaces de la HETS (bâtiments, cafétéria et espaces extérieurs).

Les sanctions sont fixées selon l'art. 30 du Règlement d'études des filières Bachelor et Master de la HETS-Genève :

*L'étudiant-e qui ne respecte pas les règles, les usages et les directives ou les consignes de la HETS, de l'institution d'accueil ou des partenaires extérieurs, dont l'absence est injustifiée, qui accuse un défaut de ponctualité ou qui perturbe par son comportement la vie de la HETS ou le déroulement normal des enseignements, quelles que soient leurs formes, est passible des sanctions disciplinaires suivantes, selon le degré de gravité de la faute :*

- a) l'avertissement, prononcé par la ou le responsable de filière ;*
- b) l'exclusion temporaire prononcée par la directrice ou le directeur de la HETS ;*
- c) l'exclusion de la filière, voire du domaine Travail social si les directives de domaine le précisent, prononcée par la directrice ou le directeur de la HETS sur préavis du conseil de domaine.*

Le jardin et la cour doivent ainsi être utilisés de manière à n'incommoder ni le voisinage de l'école, ni le déroulement des cours, ni le personnel. En dehors des manifestations organisées par l'école, la musique sonorisée n'y est pas autorisée. Le mobilier des salles de cours ne peut pas être sorti, du mobilier d'extérieur est à disposition. Celui-ci sera remis en place après utilisation s'il est déplacé.

La consommation d'alcool n'est pas tolérée durant les horaires de cours. En dehors de ces horaires, sa consommation doit être responsable et modérée. L'usage et la possession de substances illicites sont dans tous les cas interdits dans l'enceinte de la HETS-Genève ainsi qu'à ses abords.

## Questions administratives

---

### Taxes d'études

La taxe semestrielle d'études se monte à CHF 500.- par semestre de cours (soit CHF 1000.- par année). En cas de congé, la taxe semestrielle est réduite à 150.-.



Les étudiant-e-s paient en sus une contribution aux frais d'études annuelle de CHF 150.-. Ce montant peut être revu à chaque début d'année académique, sur décision du Conseil de direction de la HETS-Genève. A noter que pour le Bachelor en travail social, le montant total de cette contribution est plafonné à 450.- pour l'ensemble du cursus, quel que soit le mode de formation (à plein temps, à temps partiel ou en emploi).

La facture de la taxe semestrielle est envoyée en août et en février, par courriel, par le service Finances de la HES-SO Genève. Le montant de la contribution aux frais d'études est facturé avec la taxe du premier semestre de chaque année. Les étudiant-e-s doivent s'acquitter du paiement, dans son intégralité, dans les 30 jours après réception. Le non-paiement dans les délais est un motif d'exmatriculation, sans possibilité de reprendre la formation avant l'année suivante.

## Carte d'étudiant-e

Chaque étudiant-e se voit remettre dans les deux premières semaines après le début des études une carte d'étudiant-e. Cette dernière n'est valable qu'avec le timbre semestriel correspondant, à retirer auprès de la [réception\\*](#). En cas de perte de la carte, un émolument de CHF 15.- sera perçu.

## Attestation d'études

Les attestations d'études sont disponibles au téléchargement sur le Portail Etudiant AGE dès le premier jour de cours de chaque semestre : [age.hes-so.ch](http://age.hes-so.ch).

## Changement d'adresse ou d'état civil

Tout changement de nom, d'adresse privée ou professionnelle, de numéro de téléphone, de nationalité ou encore d'état civil doit être annoncé dans les plus brefs délais via le Portail étudiant AGE : [age.hes-so.ch](http://age.hes-so.ch).

## Armée et service civil

Les demandes de renvoi ou de dispense du service militaire ou de cours de répétition doivent faire l'objet d'un préavis de la coordination de l'enseignement (conseiller de liaison) qui intervient dans les cinq jours ouvrables. Les demandes doivent être envoyées à la [conseillère aux études\\*](#). A noter que la HETS peut soutenir les demandes de déplacement de service uniquement si le service tombe durant une période de cours, de formation pratique ou d'examens.

La procédure et les informations se trouvent sur le site de la HES-SO Genève : [www.hesge.ch/geneve](http://www.hesge.ch/geneve) > HES-SO Genève > Publics > Etudiant-e-s > Affaires étudiantes

## Assurances

Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de s'assurer contre les accidents auprès de leur caisse maladie.

L'école n'est pas assurée et se décharge de toutes responsabilités en cas de vol. Nous vous invitons à ne pas laisser vos affaires sans surveillance.

## Casiers

Des casiers métalliques sont à la disposition des étudiant-e-s dans le couloir du bâtiment C ainsi qu'au 1er étage du bâtiment D. Ces casiers doivent être libérés à la fin de l'année académique. Les casiers non libérés seront ouverts et vidés par l'école.

## Réservation de salles

Il vous est possible de réserver des salles ponctuellement pour vos révisions ou travaux de groupe. Pour ce faire, écrivez à l'adresse [resa\\_salle.hets@hesge.ch](mailto:resa_salle.hets@hesge.ch).

## Objets trouvés

Les objets trouvés sont à remettre ou à réclamer à la [réception\\*](#).



# Vie étudiante



# Services aux étudiant-e-s

---

Les **Affaires étudiantes** de la HES-SO Genève ont pour mission de favoriser la réussite des études, l'intégration et le bien-être des étudiant-e-s par le biais d'actions complémentaires au parcours académique. Elles donnent accès à un large éventail de prestations gratuites ou proposées à des prix favorables : activités culturelles et sportives, aides financières et conseils en cas de situation économique difficile, accompagnement social et psychologique, conseils et ateliers en matière de santé et bien-être, logements étudiants, plateforme d'emplois temporaires, abonnements de transports à prix avantageux, etc. Certaines de ces prestations sont proposées dans le cadre d'un accord avec l'Université de Genève.

Les Affaires étudiantes informent également sur les mesures prises en faveur des étudiant-e-s à besoin spéciaux, ainsi que sur les formalités telles que demandes de permis de séjour et visa, assurance maladie, assurance responsabilité civile, etc.

Ces prestations et informations sont recensées sur le site de la HES-SO Genève : [www.hesge.ch/geneve](http://www.hesge.ch/geneve) > HES-SO Genève > Publics > Etudiant-e-s > Affaires étudiantes

Les principales sont présentées ci-dessous.

## Activités culturelles

Les étudiant-e-s HES ont la possibilité de profiter des activités culturelles dispensées par l'Université de Genève. De la comédie musicale à la gravure en passant par la confection de cosmétiques durables, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel sur de très nombreux cours et activités. Découvrez l'offre complète sur le site de l'Université de Genève : [www.unige.ch/dife/culture](http://www.unige.ch/dife/culture)

## Sport

Les activités sportives proposées par l'Université de Genève sont accessibles aux étudiant-e-s HES aux mêmes conditions. Elles vont du basketball à l'aïkido en passant par le badminton ou encore l'aviron. Pour connaître le programme complet des activités dispensées et les avantages dont vous pouvez bénéficier, rendez-vous sur le site de l'Université de Genève : [www.unige.ch/dife/sports](http://www.unige.ch/dife/sports)

## Logement

La Fondation de la HES-SO Genève pour le logement des étudiant-e-s GELOGE a été constituée en 2016. Elle propose différents types de logements, prioritairement pour les étudiant-e-s immatriculé-e-s dans l'une des écoles de la HES-SO Genève.

### Fondation GELOGE

022 342 53 88

[info@geloge.ch](mailto:info@geloge.ch)

Site web : [www.geloge.ch](http://www.geloge.ch)

Le site de l'Etat de Genève présente un ensemble d'informations utiles sur les logements pour étudiant-e-s et jeunes en formation à Genève : [www.geneve.ch/fr/public/jeunes/trouver-logement](http://www.geneve.ch/fr/public/jeunes/trouver-logement)

D'autres ressources et informations sur les possibilités de logement sont aussi disponibles sur la page des Affaires étudiantes : [www.hesge.ch/geneve](http://www.hesge.ch/geneve) > HES-SO Genève > Publics > Etudiant-e-s > Affaires étudiantes

## Stages et jobs étudiants

Toutes les offres de jobs étudiants, stages et premier emploi que nous font parvenir à votre attention des institutions sociales, associations partenaires ou des particuliers sont affichées à côté de la réception et publiées sur la page d'accueil de l'intranet, dans la rubrique « Jobs étudiants - Stages - Premier emploi » : [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch)

Vous avez également accès aux emplois temporaires publiés sur la Plateforme du Centre de carrière de l'Université de Genève : [emploi.unige.ch](http://emploi.unige.ch) (connexion avec votre LoginHES).

## Cafétéria, espaces repas, restaurants universitaires

Une cafétéria autogérée, appelée « CAWA », est à la disposition des étudiant-e-s au rez-de-chaussée du bâtiment D, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Elle est équipée de machines à boissons chaudes et froides, de fours à micro-ondes, d'un frigo, etc.

Les étudiant-e-s peuvent organiser des conférences et autres activités dans ce lieu en proposant leur projet à l'*association des étudiants (ADES)\**.

Deux espaces-repas supplémentaires existent : l'un au sous-sol du bâtiment A, de 11h30 à 14h, l'autre dans le hall du bâtiment E. Ces espaces sont eux aussi équipés de fours à micro-ondes et/ou de frigo.

Par ailleurs, les étudiant-e-s ont accès aux prix étudiants des restaurants universitaires d'Uni-Mail et du CMU, sur présentation de leur carte d'étudiant-e.

## Représentation des étudiant-e-s

---

### Association des étudiant-e-s (ADES)

L'*Association des étudiant-e-s de la HETS (ADES)\** a pour but d'informer et de représenter les étudiants-e-s des deux filières, tant au sein de l'école qu'à l'extérieur, de défendre leurs intérêts, de faire le relais entre eux et la direction et d'animer la vie au sein de l'école.

#### **Association des étudiant-e-s de la HETS – ADES**

Bureau D001

[assoc-etudiants.hets@hesge.ch](mailto:assoc-etudiants.hets@hesge.ch)

### Représentant-e-s des étudiant-e-s dans la Commission mixte HETS

La Commission mixte est une instance participative de la HETS composée d'une représentation équitable du personnel d'enseignement et de recherche, du personnel administratif et technique et des étudiant-e-s. Elle peut se saisir de toutes les questions que la direction, le personnel ou les étudiant-e-s désirent aborder en commun (par exemple, propositions de projet, préoccupations identifiées en lien avec les études, demandes particulières).

Les séances de la Commission mixte sont ouvertes au public, tout-e étudiant-e qui le souhaite peut y assister. L'ADES organise également un tournus parmi ses membres pour y participer.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à l'*Association des étudiant-e-s (ADES)\** ou directement à la Commission mixte : [commission.mixte.hets@hesge.ch](mailto:commission.mixte.hets@hesge.ch)





**h e t s**

Haute école de travail social  
Genève

Rue Prévost-Martin 28  
Case postale 80  
1211 Genève 4

Tél. 022 558 50 70  
[info.hets@hesge.ch](mailto:info.hets@hesge.ch)  
[www.hesge.ch/hets](http://www.hesge.ch/hets)